

☎ : 06.50.95.68.70
@ : athle.cd44@gmail.com
et cdchs44@gmail.com

Commission Départementale du Running

Maison des Sports - 44 Rue Romain Rolland
BP 90312 44103 NANTES Cedex 4

**Dispositif administratif de constitution du dossier
de demande d'organisation de courses running
dans le cadre de la réglementation « running »**

Avant la mise en application des démarches ci-dessous, nous rappelons l'obligation d'inscrire toutes vos organisations sur l'application CalOrg de la FFA pour l'année suivante (**Annexe 3**)

A faire avant l'Assemblée-Générale des Courses Running :

I - Envoyez au C.D. d'Athlétisme à l'attention de la CDR :

1°/ Le formulaire de demande d'inscription au calendrier d'une course running (**Annexe 1**) dûment rempli, et accompagné des éléments suivants **OU de la Fiche Compétition téléchargée à partir de CalOrg:**

- a) **Soit un chèque** correspondant au montant de l'inscription de votre manifestation au calendrier des Courses Running du 44 (voir grille tarifaire en **Annexe 2**).
Soit un virement, dans ces conditions, demander auprès de votre banque, un virement **AVEC REPORT AU 1^{ER} SEPTEMBRE** et nous joindre le justificatif de banque obligatoirement et le télécharger sur le site **Sports Régions**. **ATTENTION ! tout virement avant cette date, vous sera remboursé automatiquement, du fait qu'il ne sera pas imputé sur la bonne saison ! Donc si votre banque ne vous permet pas d'effectuer votre virement après le 1^{er} septembre, merci d'effectuer un paiement par chèque et de le joindre à votre dossier d'inscription. Merci pour votre compréhension.**

Votre facture acquittée vous sera envoyée par mail dès que votre dossier sera complet.

- b) Cette demande d'inscription au calendrier **n'est pas à envoyer par lettre recommandée.**

c) **Pour les Associations non affiliées à la FFA, la Convention annuelle 2026 du club support** remplie et signée par l'Organisateur et le Président du Club FFA. **Elle est OBLIGATOIRE**

⚠ L'inscription ne sera pas validée au calendrier 2026, si le dossier est INCOMPLET !

2°/ Si vous inscrivez votre/vos épreuve(s) au Challenge, merci d'envoyer votre règlement correspondant au nombre TOTAL d'arrivants de l'année précédente sur la/les course(s) déclarée(s) pour le Challenge de Loire Atlantique des Courses Running (**Annexe 5**). Sachez que cette inscription peut se faire jusqu'au **30 septembre** de l'année en cours, étant donné que l'année de référence débute le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

A faire :

A) - **Minimum 2 mois avant** la date de votre manifestation si votre ou une de vos épreuves se situent sur **2 ou plusieurs communes**, vous vous adresserez à la Préfecture : <https://declaration-manifestations.gouv.fr>

B) - **Minimum 4 mois avant** la date de votre manifestation si votre ou vos épreuves se situent sur **plusieurs départements**, vous vous adresserez à la Préfecture : <https://declaration-manifestations.gouv.fr>

C) - **Minimum 1 mois avant** la date de votre manifestation si votre ou vos épreuves se situent sur **1 seule commune**, vous vous adresserez à la mairie de cette commune.

> **Pour La Préfecture** : (site démarches simplifiées) le formulaire **CERFA N°15824*03**, (nouvelle déclaration dématérialisée pour la Loire Atlantique jointe à ce dossier) et voir (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Declaration-d-organisation-de-manifestations-sportives>), avec l'ensemble des éléments demandés et dans le délai imparti (**Annexe 4**).

N.B. : Suite aux nouvelles mesures mises en place, **dès réception de votre dossier** (*qu'il soit déposé en Mairie ou Préfecture*) **et après qu'il aura été examiné par le Comité et sa CDR** (*afin de s'assurer que vous mettez tout en œuvre quant aux règles techniques et de sécurité*), **un avis vous sera transmis afin que vous puissiez le faire suivre auprès de la Mairie**. Concernant les dossiers déposés sur le site de la Préfecture <https://declaration-manifestations.gouv.fr>, le Comité se charge de déposer directement l'avis sur ce même site, **à conditions d'avoir reçu votre dossier complet**.

Démarches obligatoires :

Nous adresser la « copie conforme » de votre dossier d'organisation « complet » (*celui que vous envoyez à la Préfecture/Mairie*) à la CDR **par mail**, à l'adresse suivante : athle.cd44@gmail.com **et copie à** cdchs44@gmail.com,

Ou envoyez la copie conforme de votre dossier par voie postale à l'adresse suivante :

C.D. Athlétisme 44
A l'attention de la CDR
44 rue Romain Rolland - 44100 NANTES

Rappel : c'est la réception de votre dossier qui fait foi à l'établissement d'un avis pour votre manifestation !

La Commission Départementale du Running vous souhaite une bonne organisation,

Le Président de la Commission Départementale du Running,
Dominique GILET.